

Publication du dispositif

L'auditeur du tribunal militaire de division 2,

A vous:

Imbach Erich, fils de Josef et d'Andrée, née Charette, né le 8 septembre 1966, à Montréal/Québec (Canada), originaire de Zell, ingénieur, précédemment domicilié 1008 Prilly, route de Cossonay 60, actuellement sans domicile connu; recr sap non incorporée;

vous êtes avisé que l'auditeur du tribunal militaire de division 2 a rendu le 23 mars 2000, une ordonnance de non-lieu, dont le dispositif est le suivant,

décide:

1. L'enquête pénale militaire ordonnée le 20 août 1993 contre Imbach Erich est clôturée par un non-lieu.
2. les frais sont supportés par la Confédération.

Imbach Erich est informé qu'en application des art. 118 et 197 PPM, il dispose de 20 jours dès communication de la présente publication, pour recourir contre elle par écrit auprès de l'auditeur soussigné avec des motifs et des conclusions.

2 mai 2000

Tribunal militaire de division 2:
L'auditeur, major Jürg Egli

Dispositif Imbach

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2000
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	17
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	02.05.2000
Date	
Data	
Seite	2430-2430
Page	
Pagina	
Ref. No	10 124 511

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.